



## **ASSEMBLEE GENERALE / LUNDI 13 AVRIL 2015, 17H**

### **Conseil Régional de Bourgogne**

#### **Procès-Verbal**

#### **Assistaient à l'Assemblée Générale :**

- Mme DUFAY, Présidente de l'Association, Présidente du Conseil Régional de Franche-Comté
- M. LESLIE, Secrétaire Général de l'Association
- Mme VIEUXMAIRE, Assistante de l'Association
- M. SEIGNOLE, Commissaire aux Comptes de l'Association

#### **Conseil Régional d'Alsace**

- M. BELLIARD, Vice-Président
- M. WEYER, Directeur des transports et des déplacements
- M. GUILLAUME, Chargé de mission à la Direction des transports et des déplacements

#### **Conseil Régional de Franche-Comté**

- M. DA COSTA, Directeur général des services
- Mme AUCLAIR-MEUNIER, Chargée de mission auprès du directeur général des services

#### **Conseil Régional de Bourgogne**

- M. NEUGNOT, Premier Vice-Président
- M. GAMARD, Chef de service Réseaux ferroviaires et infrastructures de transports

#### **Conseil Départemental du Territoire de Belfort**

- M. REYNAUD, Directeur des transports

#### **Conseil Départemental du Doubs**

- M. JANIER-DUBRY, Direction des routes et des infrastructures

#### **Eurométropole de Strasbourg**

- Mme RICHARDOT, Adjointe au Maire de Strasbourg et conseillère de l'Eurométropole
- M. JANSEM, Directeur des transports

#### **Mulhouse Alsace Agglomération**

- M. TRIMAILLE, Vice-Président, Assesneur aux grandes infrastructures de transport
- M. CHAUVY, Directeur des grandes infrastructures de transport

#### **Pays de Montbéliard Agglomération**

- M. DELISLE, Directeur Général Adjoint

#### **Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**

- M. LOYAT, Vice-Président délégué aux transports

#### **Le Grand Dijon**

- M. GERVAIS, Conseiller communautaire délégué à la mobilité et aux transports
- M. TOULOUSE, Responsable du Service Aménagement et grandes infrastructures

#### **Communauté d'agglomération de Colmar**

- M. CARABIN, Chef du service Déplacements et Travaux

#### **CCI Sud Alsace Mulhouse**

- M. HELL, Chargé de mission infrastructures

#### **CESER Franche-Comté**

- M. LENZI, Président de la Commission Mobilité

#### **CESER Bourgogne**

- M. COLIN, Conseiller

#### **Land de Rhénanie Palatinat**

- M. SCHREINER, En charge de la coopération transfrontalière
- M. SPECK, Chef du service planification et politique ferroviaire

#### **Autres participants :**

- M. GOHEL, Senior Manager, Ernst & Young

Mme la Présidente Marie-Guite DUFAY ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour :

1. Rapport moral de la Présidente
2. Rapport d'activités 2014
3. Approbation des comptes 2014
4. Adoption du budget prévisionnel 2015
5. Stratégie de l'Association
6. Présentation de la revue critique des hypothèses de trafic pour la 2<sup>e</sup> phase de la branche Est de la LGV Rhin-Rhône
7. Projet de résolution
8. Questions diverses

### **1. Rapport moral de la Présidente**

Madame la Présidente Marie-Guite DUFAY rappelle le contexte du projet de LGV Rhin-Rhône. Le gouvernement est prêt à réétudier l'opportunité du projet en 2017 lors de la revoyure des priorités issues du rapport Mobilité 21. Au-delà du fait que l'Association a soutenu que le projet n'aurait pas dû être inclus dans ce rapport il est à présent nécessaire de trouver des argumentaires pour préparer cette échéance. Ceci passe nécessairement par le travail sur l'optimisation des coûts de la 2<sup>e</sup> phase de la branche Est. SNCF Réseau a freiné l'avancement de ces études en 2014. Elles n'ont été relancées qu'à la suite de l'Assemblée Générale de l'Association du 23 octobre 2014.

Les Présidents des Régions Alsace, Bourgogne et Franche-Comté ont rencontré Monsieur le Secrétaire d'Etat Alain VIDALIES le 4 février 2015. Devant l'insistance des trois collectivités Monsieur le Secrétaire d'Etat a donné l'accord de l'Etat pour inclure les études d'optimisation dans la réponse à l'appel à projets européen. Madame la Présidente Marie-Guite DUFAY souligne le caractère important de cette action, qui démontre que le projet de 2<sup>e</sup> phase de la branche Est reste un sujet vivant pour l'Etat. Ceci est d'autant plus important que l'activité TGV en France traverse une période difficile avec une remise en question de son modèle économique, y compris par la SNCF. Madame la Présidente Marie-Guite DUFAY note la position ambiguë de la SNCF à l'égard du TGV Rhin-Rhône qui oppose une approche tarifaire attractive à un affaiblissement de la desserte proposé pour 2016.

Madame la Présidente Marie-Guite DUFAY propose trois axes de travail pour l'Association à la lumière de ce contexte : la poursuite du travail sur l'optimisation des coûts, des actions pour préserver les dessertes, et l'avancement de la réflexion sur l'articulation de la branche Est avec des projets bourguignons et franc-comtois permettant d'améliorer le débouché Sud de la LGV Rhin-Rhône.

### **2. Rapport d'activités 2014**

Madame la Présidente Marie-Guite DUFAY donne la parole à Monsieur LESLIE pour rappeler les temps forts de l'année 2014.

Monsieur LESLIE souligne les actions suivantes :

- l'étude sur les options d'ingénierie financière qui a permis à l'Association d'entreprendre un travail critique sur les éléments socio-économiques du projet de 2<sup>e</sup> phase qui accompagnera les études d'optimisation du coût du projet ;
- les échanges avec les acteurs du financement des projets à l'échelle européenne et notamment la Banque Européenne d'Investissement ;
- la visite réussie du coordinateur européen du corridor Mer du Nord Méditerranée Monsieur Péter BALAZS ;
- la mise en place des outils de suivi de la qualité de l'offre TGV Rhin-Rhône – l'observatoire trimestriel des prix et l'analyse semestrielle des horaires.

### **3. Approbation des comptes 2014**

Madame RICHARDOT représentant Monsieur RIES en sa qualité de Trésorier de l'Association présente le résultat comptable pour l'exercice 2014. L'Association a engagé des dépenses plus importantes que ses recettes pour réaliser notamment l'étude sur les options d'ingénierie financière pour la 2<sup>e</sup> phase de la branche Est de la LGV Rhin-Rhône. En conséquence le déficit de l'année s'élève à 18 431 €. Madame RICHARDOT propose que le résultat soit affecté en soustraction du compte Autres Réserves. Après la présentation du rapport du Commissaire aux Comptes, le rapport de gestion 2014 est adopté à l'unanimité.

### **4. Adoption du budget prévisionnel 2015**

Madame RICHARDOT présente le projet de budget prévisionnel pour 2015. Elle note que ce budget prévoit un déficit de 51 171 € pour permettre le financement des diverses études prévues dans le plan d'actions. Mme RICHARDOT propose que l'Association utilise une partie de ses réserves pour financer ces actions. Elle observe que même avec ce nouveau déficit les réserves de l'Association restent conséquentes avec 380 000 € prévus à la fin de l'exercice 2014. Il est proposé de laisser le montant des cotisations inchangé en 2015 mais d'instaurer un nouveau barème de cotisations en 2016, ce point étant à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

Le budget prévisionnel 2015 est adopté à l'unanimité par l'assemblée.

### **5. Stratégie de l'Association**

Madame la Présidente Marie-Guite DUFAY donne la parole à Monsieur LESLIE pour présenter le plan d'actions de l'Association pour 2015.

Monsieur LESLIE explique les principales actions proposées en 2015 :

- Les pistes d'action issues de l'étude sur les options d'ingénierie financière et la revue critique des hypothèses de trafic seront poursuivies dans l'optique d'optimiser le calcul de la rentabilité du projet de 2<sup>e</sup> phase de la branche Est ;
- Une démarche sera explorée pour fédérer des projets sur l'axe Francfort-Lyon ainsi que sur le corridor Mer du Nord-Méditerranée en cohérence avec le plan de travail de la Commission européenne pour le Réseau transeuropéen de transport ;
- Un livre blanc sera produit proposant des pistes d'action pour développer la fréquentation du TGV Rhin-Rhône, notamment pour la clientèle inter-régionale ;
- Une stratégie de croissance pour l'Association sera développée pour élargir et diversifier sa base d'adhérents ;
- Une réflexion sera menée sur l'articulation de la branche Est avec les projets ferroviaires qui seront mis en œuvre par les nouvelles grandes régions, en rapport avec le débouché Sud de la LGV Rhin-Rhône.

Pour ce qui concerne la refonte du barème des cotisations, Monsieur LESLIE indique qu'il a reçu différents avis des adhérents sur les deux scénarios proposés. Il suggère la mise en place d'un groupe de travail pour dégager un consensus. Monsieur TRIMAILLE exprime la préférence de Mulhouse Alsace Agglomération pour le deuxième scénario en observant qu'une augmentation du niveau de cotisation ne pourra pas être envisagée dans le contexte actuel.

Madame la Présidente Marie-Guite DUFAY donne la parole aux adhérents pour un échange sur la stratégie de l'Association.

Monsieur BELLIARD affirme le soutien du Conseil Régional d'Alsace pour le plan d'actions. Il met l'accent sur trois points à traiter en 2015 :

- Les études d'optimisation doivent être engagées le plus rapidement possible vu le retard pris jusqu'à ce jour et la hauteur des enjeux avec 100M € d'économies déjà apparentes et d'autres économies potentiellement identifiables ;
- Une action doit être mise en œuvre pour éviter la possibilité d'un recours au droit de rétrocession qui pourrait intervenir dès la fin 2015 en Côte d'Or et en 2016 dans le Haut-Rhin. Il propose d'étudier le démarrage des travaux préparatoires de la 2<sup>e</sup> phase de la branche Est ;
- L'Association doit être proactive et ne pas attendre un environnement plus favorable à la poursuite du projet. M. BELLIARD cite des instances où le sujet de la LGV Rhin-Rhône pourrait trouver un appui ; par exemple le sommet franco-suisse et la Conférence du Rhin Supérieur. Il note aussi le potentiel d'association des territoires concernés par le projet à l'échelle internationale (Luxembourg, Allemagne, Suisse)

Madame la Présidente Marie-Guite DUFAY rappelle qu'aucuns travaux sur la 2<sup>e</sup> phase de la branche Est ne pourront démarrer sans commande de l'Etat, ni être prise en charge par le Maître d'ouvrage. L'Etat a très clairement indiqué qu'aucune reconsidération de l'opportunité du projet ne peut être envisagée avant 2017. La priorité ainsi doit être donnée au travail sur la réduction des coûts du projet en vue de cette échéance.

Monsieur TRIMAILLE s'associe aux remarques de Monsieur BELLIARD et affirme que l'échéance de 2017 ne doit pas être vue comme une fatalité. L'Association ne doit pas passer à côté des opportunités qui se présenteraient avant cette date, comme le plan Juncker. Il faut rajouter ces éléments au plan d'actions proposé par l'Association. Monsieur TRIMAILLE note l'opposition de Mulhouse Alsace Agglomération à toute régression du projet qui pourrait émaner des études d'optimisation. Certaines pistes évoquées dans le projet de cahier de charges diminueraient les objectifs du projet et ne sont pas acceptables. L'Association doit également pleinement intégrer la réforme territoriale dans sa stratégie en cherchant à évaluer ses impacts et ses enjeux pour les fonctionnalités souhaitées pour la LGV Rhin-Rhône. La création de la grande région Alsace-Lorraine-Champagne-Ardenne par exemple donne un sens stratégique important à la branche Sud. Il y a d'autres collectivités à solliciter pour les actions en faveur de la poursuite du projet.

Monsieur NEUGNOT attire l'attention du coût de la section Ouest de la 2<sup>e</sup> phase en Côte d'Or qui s'élève à plus de 300M €. Il soutient qu'il serait préférable de concentrer une partie de ce montant sur l'électrification de la voie entre Chagny et Montchanin, la réalisation d'un raccordement sur la LN1 et la création d'un hub TER/TGV à la gare Le Creusot Montchanin TGV. Ces opérations pourraient améliorer l'équation financière de la LGV Rhin-Rhône et sont maîtrisables dans une unité de temps intéressante.

Madame la Présidente Marie-Guite DUFAY observe que ce projet dessine une possible alternative à la branche Sud mais rappelle qu'un éventuel report des financements de la section Ouest de la branche Est vers ce projet nécessiterait une modification du protocole d'intention de financement. Elle propose que l'Association amorce une réflexion sur ce point.

Monsieur LOYAT soulève la question de la desserte, et demande une action forte de l'Association sur cette question. La réussite de la desserte est le facteur déterminant pour la poursuite du projet.

Mme RICHARDOT soutient que le projet arrive à un tournant qui nécessite une nouvelle approche. Jusqu'ici les trois Régions ont réussi un travail collectif pour faire avancer le projet. La création de grandes Régions dans le cadre de la réforme territoriale pourrait rendre ce dialogue et la notion d'intérêt commun plus difficiles. Il faut valoriser la notion

de hubs au sein du réseau Rhin-Rhône qui permettront les interconnexions entre TGV et TER, et retravailler l'argumentaire sur les échanges rendu possibles par la LGV Rhin-Rhône entre les grandes pôles de compétence de l'axe Nord-Sud. Les gouvernements successifs n'ont jamais véritablement cru à l'idée d'une liaison Nord-Sud ne passant pas par Paris – ils doivent entendre les représentants des grands métropoles et les décideurs économiques le long de cet axe. Madame RICHARDOT déplore à cet effet la décision de certaines chambres de commerce de se retirer de l'Association pour des raisons économiques. L'Association devrait envisager l'organisation d'un grand forum pour une expression commune des acteurs de cet axe, de l'Allemagne jusqu'en Espagne.

Docteur SPECK explique la politique menée au sein de la Conférence du Rhin Supérieur sur la question des transports. Un schéma directeur tri-national a été élaboré et la Conférence du Rhin Supérieur vise des avancées dans la politique ferroviaire allemande pour ce qui concerne le schéma de relations ferroviaires à longue distance. Les Länder ont élaboré un projet de loi qui inciterait la Fédération à développer les relations longue distance, y compris internationales qui pourrait avoir pour effet de créer un cadre basé sur d'autres notions que la simple réponse commerciale à la demande. Docteur SPECK soulève la possibilité d'une résolution de l'Association pour appuyer la démarche des Länder.

Madame la Présidente Marie-Guite DUFAY répond que l'Association serait d'accord sur le principe tout en appelant à la prudence par rapport à une approche où c'est l'offre qui déterminerait la demande.

Monsieur COLIN intervient pour confirmer la position de la CESER Bourgogne que la LGV Rhin-Rhône est un chantier prioritaire à terminer. Monsieur LENZI appuie la nécessité d'achever la deuxième phase de la branche Est dans son ensemble.

Madame la Présidente Marie-Guite DUFAY clôt l'échange sur la stratégie de l'Association en rappelant l'importance de l'échéance de 2017 pour l'achèvement des travaux de la branche Est.

## **6. Audition d'Ernst & Young : Revue critique des hypothèses de trafic**

Monsieur GOHEL présente les résultats de la revue critique des hypothèses de trafic de la 2<sup>e</sup> phase de la branche Est, réalisée par le cabinet Ernst & Young sur commande de l'Association. Il souligne notamment les points suivants :

- La période de montée en charge d'une nouvelle ligne étant plutôt de 5 à 10 ans, il est trop tôt pour tirer des conclusions sur le trafic de la LGV Rhin-Rhône, et l'Association pourrait demander le report du bilan LOTI pour cette raison ;
- La LGV Rhin-Rhône subit une concurrence forte avec l'avion low cost, le co-voiturage et le TER sur certains trajets ;
- La clientèle internationale est une satisfaction, et pourrait être développée plus par la mise en place de nouvelles offres vers le Sud ;
- Des projets ferroviaires non pris en compte dans les hypothèses de trafic auront un impact positif sur les trafics, mais pas à la hauteur des enjeux considérés ;
- La création de services TGV low cost et l'arrivée des nouveaux opérateurs sont des facteurs à prendre en considération.

## **7. Projet de résolution**

Madame la Présidente Marie-Guite DUFAY propose qu'un projet de résolution soit préparé par l'Association et envoyé aux participants à l'Assemblée Générale pour avis dans les prochains jours.

## **8. Questions diverses**

En raison du calendrier électoral, Madame la Présidente Marie-Guite DUFAY demande le report exceptionnel au début 2016 de la réunion du Bureau qui devait avoir lieu avant la fin de 2015. Cette proposition est approuvée par l'Assemblée Générale.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19h00. En conséquence, de tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par Madame la Présidente de l'Association, Madame Marie-Guite DUFAY, et Monsieur le Secrétaire Général de l'Association, Monsieur Paul LESLIE en tant que secrétaire de séance.

.....

La Présidente



Marie-Guite DUFAY

Le Secrétaire Général



Paul LESLIE